

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20150224_DL_01

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
PUBLIC DE TRAVAUX
RELATIF A LA REALISATION
D'UN RESEAU TRES HAUT
DEBIT SUR LE PERIMETRE
GEOGRAPHIQUE
D'INTERVENTION DU
SYNDICAT MIXTE SOMME
NUMERIQUE –
« DEPLOIEMENT DU FTTH
DANS LE CADRE DU
PROGRAMME
OPERATIONNEL 2012-
2018 »**

Date de convocation :
3 février 2015

Date de séance:
24 février 2015

Date d'affichage :
9 mars 2015

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude LECLABART

Étaient présents : Jean-Claude LECLABART, Bernard DAVERGNE, Patrice LETALLE, Christian MANABLE et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 24 juin 2014 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le programme d'aménagement basé sur le SDTAN de la Somme pour 2012-2017 et notamment la création du réseau FTTH, dont le plan de financement a été approuvé par délibération n°4 du Comité syndical du 14 octobre 2013 ;
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 24 juin 2014 ayant pour objet la réalisation d'un réseau Très Haut Débit sur le périmètre géographique d'intervention du syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 24 février 2015 pour l'attribution de ce marché ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le marché de travaux intitulé « Déploiement du FTTH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Fourniture et aménagement de sites techniques (Nœuds de Raccordement Optique ou Point de Mutualisation)	Groupement IMOPTEL (mandataire) et SOGETREL (cotraitant)
LOT 2	Mise en œuvre de l'infrastructure linéaire de réseau	Groupement IMOPTEL (mandataire) et SOGETREL (cotraitant)

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution du marché au cocontractant retenu pour chaque lot.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.